

SAINT-DIE

2013

Compte rendu  
d'activité  
de la concession

Avec vous,  
en réseau



GrDF

GAZ RÉSEAU  
DISTRIBUTION FRANCE





L'année 2013 a marqué une nouvelle étape dans notre relation avec vous, collectivités locales. Grâce à votre confiance, GrDF a fait entendre sa voix dans le débat national sur la transition énergétique avec son scénario Facteur 4, dont les grandes lignes ont été reprises dans la synthèse remise au Gouvernement en septembre 2013.

La transition énergétique favorise l'apparition de nouveaux acteurs et redistribue les cartes de la politique énergétique locale : élus, agriculteurs, industriels, consommateurs jouent un rôle croissant et incontournable dans ce débat. GrDF participe activement à ces réflexions et met toute son expertise énergétique au service des territoires. Notre engagement dans le débat a permis de redonner ses titres de noblesse au gaz comme énergie d'avenir grâce à un réseau de distribution à la pointe de l'innovation. GrDF teste ainsi depuis fin 2012 la première canalisation communicante au monde qui optimise encore plus la performance de nos infrastructures.

Le réseau du futur est dès maintenant une réalité avec les Compteurs Communicants Gaz. Les noms des 24 communes pilotes pour le déploiement des 150 000 premiers compteurs Gazpar ont été annoncés lors du salon des maires et des collectivités locales le 20 novembre 2013. La co-construction du projet avec vous et l'ensemble des parties prenantes a suscité un véritable engouement pour la généralisation de Gazpar dans les territoires. Son déploiement s'étalera de 2016 à 2022.

En 2013 GrDF a pris avec vous le virage de la transition énergétique en inventant de nouvelles solutions pour répondre aux enjeux énergétiques locaux comme l'illustre notre engagement dans le Pacte Electrique Breton et nos partenariats régionaux en faveur de la mobilité durable. Grâce au biométhane, le réseau de gaz devient un vecteur d'énergie renouvelable qui accompagne la montée de l'économie circulaire au cœur des territoires. Membre fondateur de l'Institut de l'Economie Circulaire, GrDF se mobilise depuis 2008 pour le développement de cette filière. Actuellement, trois réalisations concrètes injectent ce gaz vert dans le réseau. D'ici fin 2014, il y en aura quinze de plus.

L'année 2014 viendra consolider et amplifier notre relation avec vous pour développer d'autres innovations porteuses d'avenir comme le stockage d'électricité à partir des énergies renouvelables. Le réseau, conçu à l'origine pour acheminer du gaz naturel importé, devient la structure d'interconnexion de toutes ces nouvelles sources de production.

Nous avons la conviction à GrDF que les évolutions se feront avant tout avec vous dans les territoires. Partenaires de long terme, nous allons ouvrir de nouveaux chapitres qui contribueront à dessiner ensemble le paysage énergétique de demain.

**Sandra LAGUMINA** - Directeur Général de GrDF

- **Votre concession en 2013..... 6**
  - Vos interlocuteurs au sein de GrDF ..... 6
  - Votre contrat de concession ..... 6
  - Les infrastructures de la concession ..... 7
  - Les investissements et la maintenance sur la concession ..... 8
  - La sécurité des biens et des personnes ..... 14
  - Les clients de la concession ..... 21
  - Les éléments financiers de la concession ..... 25
  
- **GrDF dans votre région ..... 31**
  - Faits marquants 2013 et perspectives 2014 ..... 32
  - Les prestations et la qualité de service ..... 34
  - Avec vous en réseau : des partenariats responsables ..... 39
  
- **GrDF à vos côtés pour la transition  
énergétique des territoires ..... 43**
  
- **Annexes ..... 47**
  - Les évolutions du tarif d'acheminement gaz en 2013
  - La clientèle de la concession (détail par tarif d'acheminement)
  - GrDF en 2013 : Activités et faits marquants

A photograph of two construction workers in safety gear (hard hats and high-visibility vests) at a construction site. One worker is writing on a clipboard while the other looks on. A device is on the ground in the foreground. The text "Votre concession en 2013" is overlaid in the center.

Votre  
concession  
en 2013

# Votre concession en 2013

## Vos interlocuteurs au sein de GrDF

Pour répondre à votre attente, les équipes locales de GrDF sont organisées de la manière suivante :

### Une direction en région

- garante de la performance et de l'économie globale des activités de distribution,
- responsable des investissements de développement et de modernisation des ouvrages,
- responsable de la négociation et de la gestion des contrats de concessions.

### Des services en région

- responsables de la construction, de l'exploitation et de la maintenance des ouvrages,
- en charge de la réalisation des activités de comptage.

### Une représentation départementale

- interlocuteur de proximité des collectivités.

**Corinne PERNEY**, Conseillère Collectivités Territoriales.

☎ 06 31 79 38 68 - ✉ corinne.perney@grdf.fr

**Patrick GAUFFRE**, Délégué Territorial.

☎ 06 62 70 95 51 - ✉ patrick.gauffre@grdf.fr

## Des chiffres qui parlent



6 839

clients du réseau de distribution publique de gaz naturel

177 785

MWh consommés

104 723

mètres de réseau de distribution

6 065 005 €

de valeur nette du patrimoine concédé

11 042 €

de redevance de concession R1

## Votre contrat de concession

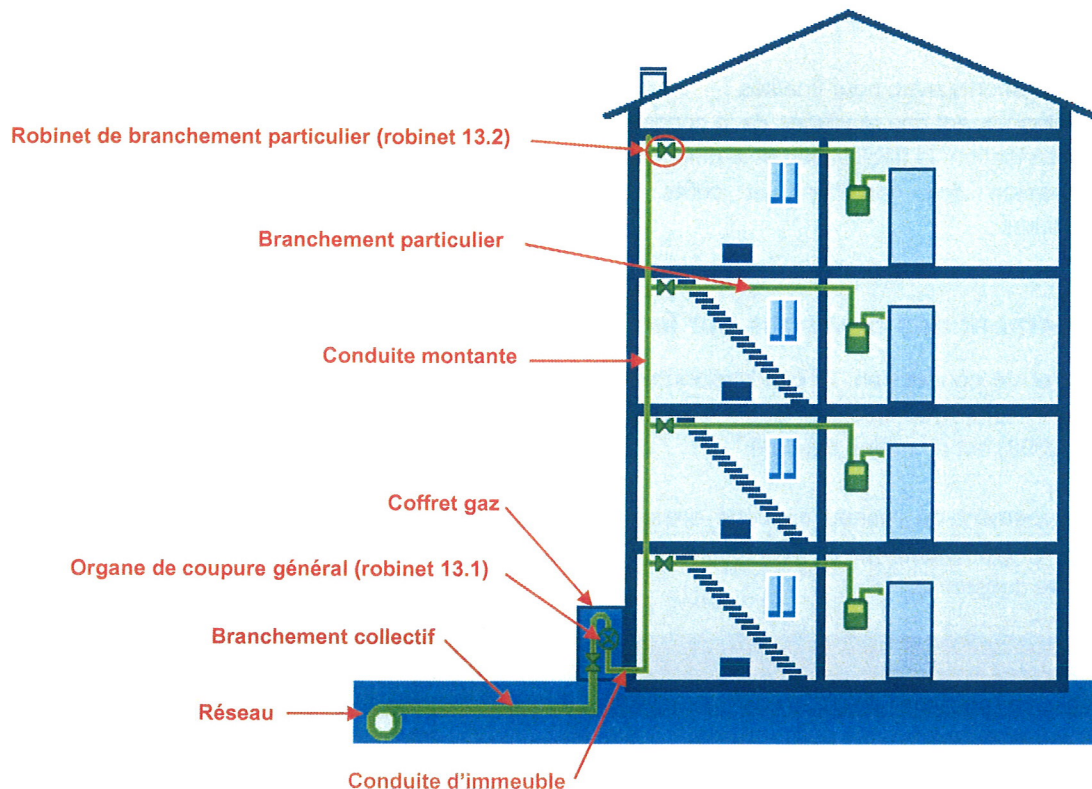
La distribution publique de gaz naturel sur votre territoire est confiée à GrDF par un contrat de concession rendu exécutoire le 3 octobre 2000 pour une durée de 30 ans.

Pour mémoire, ce contrat est composé des documents suivants :

- une convention de concession,
- un cahier des charges,
- et des annexes précisant :
  - les modalités locales de mise en œuvre (annexe 1),
  - les règles nationales de calcul du critère de rentabilité des extensions (annexe 2),
  - les tarifs d'acheminement sur le réseau de distribution et des prestations proposées par le concessionnaire aux clients et aux fournisseurs (annexes 3 et 3 bis),
  - les conditions générales d'accès au réseau de distribution (annexe 4),
  - les prestations techniques du distributeur GrDF annexe 5).

## Les infrastructures de la concession

- Les principaux ouvrages de distribution



- Inventaire des ouvrages de la concession

Ouvrages concédés (longueurs en mètres)	2012	2013
<b>Longueur totale des canalisations</b>	104 554	104 723
par pression		
Basse pression (pression de 17 à 25 mbar)	6 650	6 650
Moyenne pression (pression de 0,3 à 16 bars)	97 904	98 073
par matière		
Polyéthylène (PE)	63 737	63 906
Acier	40 817	40 817
Autres matériaux	0	0

L'âge moyen du réseau de la concession est de 27 ans

Postes de Distribution Publique	2012	2013
Nombre de postes	17	17

## Les investissements et la maintenance sur la concession

En 2013, GrDF a investi 121 018 euros sur le territoire de la concession dans les domaines développement et sécurité des ouvrages.

GrDF réalise des investissements avec pour finalités :

- ▶ le développement des ouvrages de la concession,
- ▶ la modernisation, la fiabilisation et la disponibilité du réseau,
- ▶ l'optimisation des conditions et coûts d'exploitation en effectuant les renouvellements nécessaires.

### • Le développement des ouvrages sur la concession

Conformément au contrat de concession, le concessionnaire réalise à ses frais les travaux de développement du réseau dès lors que le critère de décision des investissements (Bénéfice sur Investissement, ou B/I, défini par l'arrêté du 28 juillet 2008) est au moins égal à 0.

Ces travaux de développement du réseau concédé consistent en la construction de nouveaux ouvrages de distribution (canalisations, branchements et éventuellement postes de détente) dans des parties du territoire concédé mais non encore desservies.

Investissements de développement (en euros HT)	2012	2013
<b>Montant total sur la concession</b>	33 344	69 267
dont réseaux	8 757	21 723
dont branchements	24 587	47 544
dont autres (postes de détente, protection cathodique...)	0	0

En 2013, GrDF a étendu le réseau de la concession de 169 mètres.

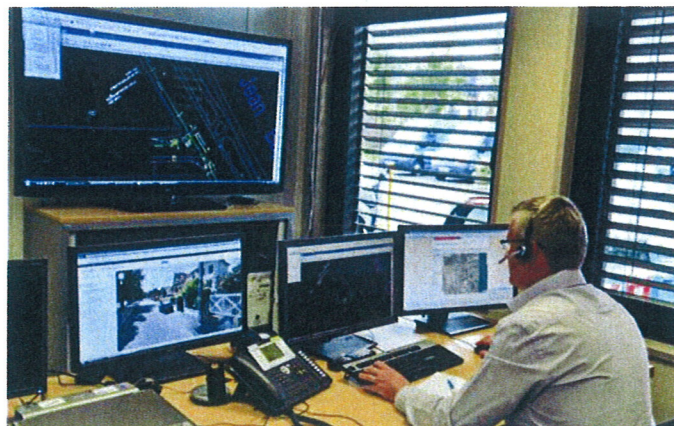
Les principaux chantiers de Développement réalisés en 2013 sur la concession :

Adresse des travaux
Pose de 75 m de polyéthylène Moyenne Pression B Impasse Du Kemberg
Pose de 53 m de polyéthylène Moyenne Pression B Rue De La Corvee
Pose de 41 m de polyéthylène Moyenne Pression B Route Des Ecoles



- **La Sécurité Industrielle**

Par une maintenance régulière et des investissements adaptés, GrDF développe une stratégie industrielle destinée à garantir durablement un niveau optimal de sécurité des ouvrages de distribution.



- **Les programmes de renouvellement de réseaux sont communiqués aux collectivités territoriales concernées et donnent lieu à des échanges afin d'optimiser la coordination des travaux.**

GrDF a réorienté une part significative de ses investissements vers le renouvellement des branchements et ouvrages en immeuble, associé, lorsque cela paraît pertinent, au renouvellement de tronçons de canalisations.

<b>Investissements de sécurité industrielle (en euros HT)</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Montant total sur la concession</b>	<b>40 111</b>	<b>51 751</b>
dont réseaux	25 366	0
dont branchements	14 745	51 751
dont autres (postes de détente, protection cathodique...)	0	0

**En 2013, aucun chantier de sécurité industrielle sur des réseaux de distribution de gaz naturel n'a été réalisé sur le périmètre de la concession.**

**Cependant, GrDF a renouvelé 3 154 mètres de réseau de distribution à la maille des Vosges.**

- **Déclassement de canalisations**

En 2013, GrDF n'a réalisé aucune opération de déclassement (abandon, dépose ou réutilisation) sur le territoire de la concession.

- **Cartographie / Schémas de vannage**

- GrDF investit plus de 150 millions € par an pour améliorer la cartographie des réseaux gaz.



GrDF poursuit le programme de géoréférencement des plans grande échelle.

Le professionnalisme cartographique s'est accru par le recrutement de compétences topographiques et géomatiques au sein de GrDF, assurant ainsi une prescription et un contrôle renforcé des prestataires.

La fourniture des classes de la précision (A, B, C) dans les cartouches des plans accompagnant les réponses aux Déclarations de Travaux (DT) et aux Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) est effective depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012.

GrDF a pris les mesures nécessaires pour classer en A les réseaux neufs et renouvelés et teste des méthodes pour augmenter le taux de classe A des réseaux existants.

GrDF collabore avec les collectivités qui le souhaitent et les autres opérateurs parties prenantes pour constituer des banques de données urbaines.

- **Les schémas de vannage ont pour objectif de définir le nombre et le positionnement des vannes (ou robinets) sur le réseau afin d'interrompre rapidement l'alimentation en gaz lors des incidents et de limiter le nombre de clients coupés à l'occasion des manœuvres de vannes.**

L'implantation des robinets existants est décidée :

- selon les règles de conception définies pour chaque type de réseau (primaire, secondaire, tertiaire),
- en prenant en compte les retours d'expérience issus des opérations d'exploitation et de maintenance (analyse des défaillances constatées),
- en fonction de l'évolution des structures de réseaux.

Chaque robinet – selon son importance stratégique et sa nature – se voit affecter une périodicité d'inspection de un à quatre ans dans le cadre d'une politique de maintenance préventive régulièrement tenue à jour par GrDF. La mise en place de cette démarche pluriannuelle garantit un niveau élevé de sécurité tout en participant à l'optimisation de l'exploitation des réseaux et de leur maintenance.

### Mises à jour cartographiques

Dans le cadre de l'amélioration continue de son Système d'Information Géographique (SIG), GrDF peut être amené à réaliser des corrections cartographiques sur le périmètre de la concession, notamment des corrections du code INSEE des canalisations. En 2013, aucune mise à jour cartographique n'a été réalisée sur le périmètre de la concession.

- **L'organisation des travaux engagés par GrDF pour maîtriser leur qualité**

GrDF a engagé une politique de mieux disance avec ses fournisseurs afin de garantir la qualité des travaux et la conformité des ouvrages construits. Cette politique se concrétise par un dispositif d'évaluation des fournisseurs et commence à porter ses fruits. On note ainsi en 2013 une baisse de 30% des endommagements aux réseaux de gaz par les entreprises de travaux publics travaillant pour GrDF.

En complément et en cohérence avec cette politique de mieux disance, GrDF met en œuvre des contrôles de conformité et de qualité des travaux réalisés.

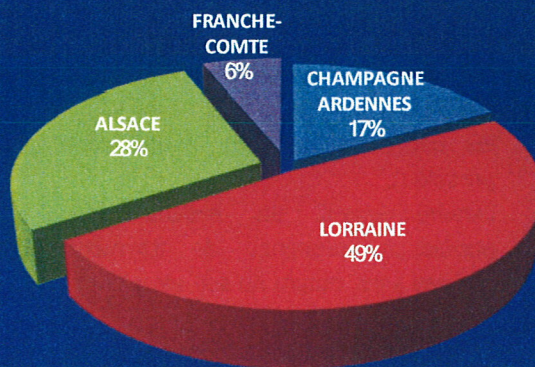
GrDF s'efforce aussi de limiter la gêne aux riverains par l'amélioration de la coordination de ses travaux avec ceux engagés par les autres occupants du sous-sol et des gestionnaires de voirie.

# 2013

## GrDF : partenaire du dynamisme économique local

En 2013, Les prestations de travaux/services achetés par GrDF sur la région Est se sont élevées à **26,9 millions d'euros**.

Ces prestations ont été réalisées par **111 fournisseurs** établis dans la région.



• **La maintenance des ouvrages de la concession**

Qu'elle soit préventive (planifiée) ou corrective (après une défaillance), la maintenance se décline selon 2 axes :

- la surveillance, allant de la simple inspection à la révision complète d'un ouvrage,
- l'entretien courant et la remise en état d'un ouvrage, pouvant aller jusqu'à son remplacement.

Maintenance des ouvrages à la maille des Vosges (en euros HT)	2012	2013
Dépenses de maintenance des ouvrages de distribution publique *	1 014 000	926 000

\* ventilées au prorata des longueurs de réseaux présents par Centre GrDF

**Véhicule de Surveillance des Réseaux, le nez de GrDF**

Les Véhicules de Surveillance Réseau (VSR) parcourent à titre préventif les réseaux de distribution de gaz naturel.

La périodicité de surveillance dépend de deux facteurs :

- les caractéristiques du réseau (âge, nature, pression),
- l'environnement du réseau (densité de population, présence de travaux effectués par des tiers, nature du sol, etc.).



À vitesse réduite les « barbiches », des capteurs de méthane 10 000 fois plus sensibles que le nez humain, recueillent les informations qui s'affichent sur l'ordinateur du technicien à l'arrière du véhicule. En cas de présence suspecte de méthane, le technicien procède à des analyses complémentaires et fait appel au besoin à une équipe d'intervention.

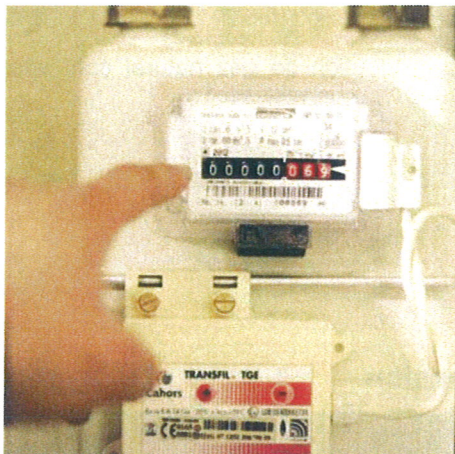
Chaque véhicule représente un investissement de l'ordre de 100 000 €.

# 2013

Les VSR ont assuré la surveillance de plus de 80 000 km de réseau au niveau national. Cette surveillance embarquée est complétée par une **recherche à pied** lorsque les lieux ne sont pas accessibles par un véhicule.

Surveillance des réseaux à la maille des Vosges	2012	2013
Nombre de kilomètres de réseaux surveillés par VSR	608	600
Nombre de kilomètres de réseaux surveillés à pied	26	23

### Focus sur la vérification des dispositifs de comptage



Conformément à la réglementation et indépendamment des éventuelles demandes des clients, GrDF procède à la vérification des dispositifs de comptage.

La périodicité de vérification des compteurs dépend de leur technologie :

- 20 ans pour les compteurs domestiques à soufflets,
- 15 ans pour les compteurs industriels à soufflets,
- 5 ans pour les compteurs à pistons rotatifs ou de vitesse.

Nombre de compteurs traités à la maille des Vosges	2013
Compteurs de type domestique	1 975
Compteurs de type industriel	249

## La sécurité des biens et des personnes

Sur le territoire de la concession, la qualité et la sécurité de la distribution de gaz naturel sont appréciées au travers de plusieurs critères :

- le nombre de dommages aux ouvrages de distribution,
- le nombre d'appels de tiers,
- le nombre d'incidents,
- le taux d'intervention en moins de 60 minutes.

### • Le suivi des travaux de tiers sur votre concession

DT - DICT sur la concession	2012	2013
Nombre de DT reçues et traitées	65	60
Nombre de DICT reçues et traitées	282	267
Nombre de DT avec présence d'ouvrages GrDF	55	58
Nombre de DICT avec présence d'ouvrages GrDF	233	226

### DT : Déclarations de Travaux / DICT : Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux

Les endommagements aux ouvrages – lors ou après travaux de tiers – provoquent des incidents sur le réseau de distribution de gaz avec ou sans interruption de fourniture pour les clients.

De plus, ils occasionnent souvent une gêne pour les riverains par leurs conséquences, notamment en matière de circulation.

GrDF est fortement impliqué pour réduire ces incidents : les dommages aux ouvrages survenant lors de travaux sous maîtrise d'ouvrage GrDF ont diminué de 30% en 2013 par rapport à l'année précédente, notamment grâce au travail réalisé avec les entreprises de travaux. Ils ne représentent plus que 4% des endommagements totaux.

Dommages aux ouvrages de la concession	2012	2013
Nombre de dommages lors ou après travaux de tiers	1	2
dont Nombre de dommages avec fuite sur ouvrages enterrés	1	2

Les techniques de détection préalable des réseaux dans le sous-sol, l'analyse des risques avant le commencement du chantier, le développement de nouvelles techniques de terrassement dites « techniques douces » ont contribué à l'obtention de ce résultat dans l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes.

GrDF a injecté dans le guichet unique les zones d'implantation des ouvrages gaz, ce qui rend plus efficace le processus de déclaration de travaux DT et DICT en évitant les déclarations inutiles émises par les responsables de projets et les maîtres d'ouvrage.

GrDF, avec d'autres partenaires dont la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP), réalise depuis 2006 des sessions de sensibilisation aux travaux à proximité des ouvrages pour les acteurs concernés : conducteurs de travaux, chefs d'équipe et conducteurs d'engins. Les collectivités territoriales (élus, services techniques) y sont également associées.

# Le Plan anti-endommagement

Une réforme concernant la réalisation des travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens.

**La refonte du cadre réglementaire pilotée par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie est applicable depuis le 1er juillet 2012.**

Le « plan anti-endommagement » concerne tous les intervenants des chantiers (donneurs d'ordre, exploitants de réseau, exécutants des travaux) ; il a pour objectif de renforcer la sécurité en amont et pendant les chantiers.



La réforme repose sur une collaboration renforcée et un partage des responsabilités entre les 3 acteurs d'un chantier. **Les collectivités locales sont d'autant plus concernées qu'elles peuvent assurer l'ensemble de ces responsabilités.**

## Les principales mesures de cette réforme :

- **Le Guichet Unique** permettant de centraliser tous les renseignements utiles pour réaliser les Déclarations de Travaux (DT), les Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT), les Avis de Travaux Urgents (ATU). Ce service en ligne est rattaché à l'Ineris.
- **L'ajout de mesures supplémentaires de prévention :**
  - meilleure préparation en amont des chantiers par les maîtres d'ouvrage avec des investigations complémentaires à réaliser lorsque les plans du réseau à proximité du chantier sont jugés trop imprécis (classe de précision B ou C) et obligation de marquage au sol avant ouverture du chantier.
  - amélioration progressive par les exploitants de la cartographie des réseaux, notamment avec la prise en compte des résultats des investigations réalisées à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013.
  - arrêt du chantier à la demande de l'entreprise de travaux en cas de différences notables générant un risque entre l'état du sous-sol et les informations portées à sa connaissance.
- **Le renforcement des compétences** en matière de sécurité du personnel des maîtres d'ouvrage et des entreprises de travaux. Ce personnel devra disposer d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux à partir de 2017.
- **La mise en place de « l'Observatoire national DT DICT »** pour faire vivre le retour d'expérience et entretenir l'information et la sensibilisation des acteurs concernés par les enjeux de sécurité.

Les différents outils destinés à expliquer les conséquences de la réforme pour les collectivités au titre de maître d'ouvrage, d'exploitant de réseau et d'exécutant de travaux sont accessibles sur les sites :

- du Guichet Unique (télé service [www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr)),
- ou du Ministère (MEDDE - Direction générale de la prévention des risques).

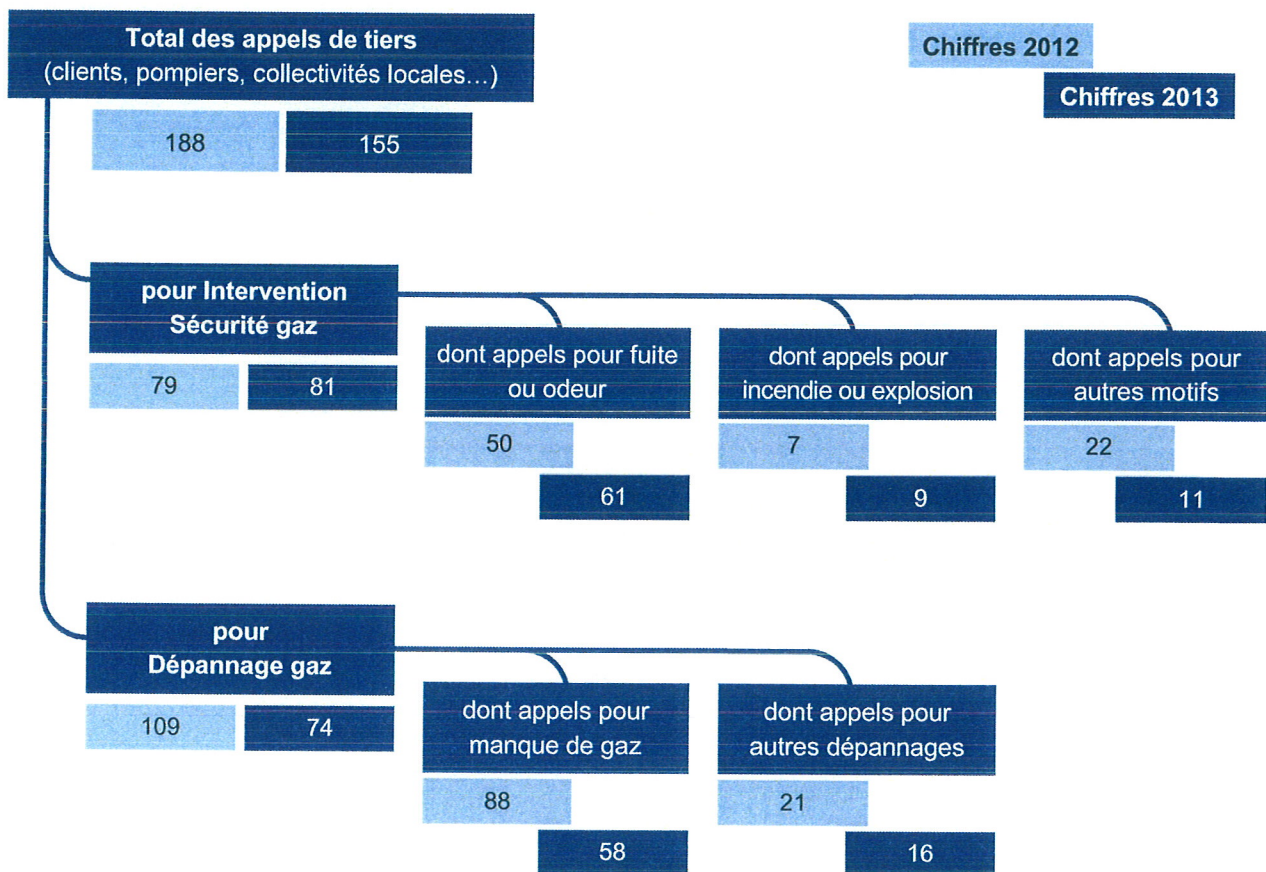
Des brochures spécifiques au rôle de chaque intervenant peuvent y être téléchargées :

- Responsable de projet,
- Exécutant de travaux,
- Exploitant de réseaux,
- Collectivité territoriale.

• **Les appels de tiers sur votre concession**

Les appels de tiers reçus en 2013 par l'**Urgence Sécurité Gaz** et concernant le territoire de votre concession sont classés de la manière suivante :

- Les Interventions de Sécurité gaz : pour les fuites ou odeurs de gaz, les incendies ou explosions et autres motifs de sécurité,
- Les Dépannages gaz : pour les manques de gaz et autres dépannages.



**Réception des appels : le premier maillon de la chaîne de sécurité**

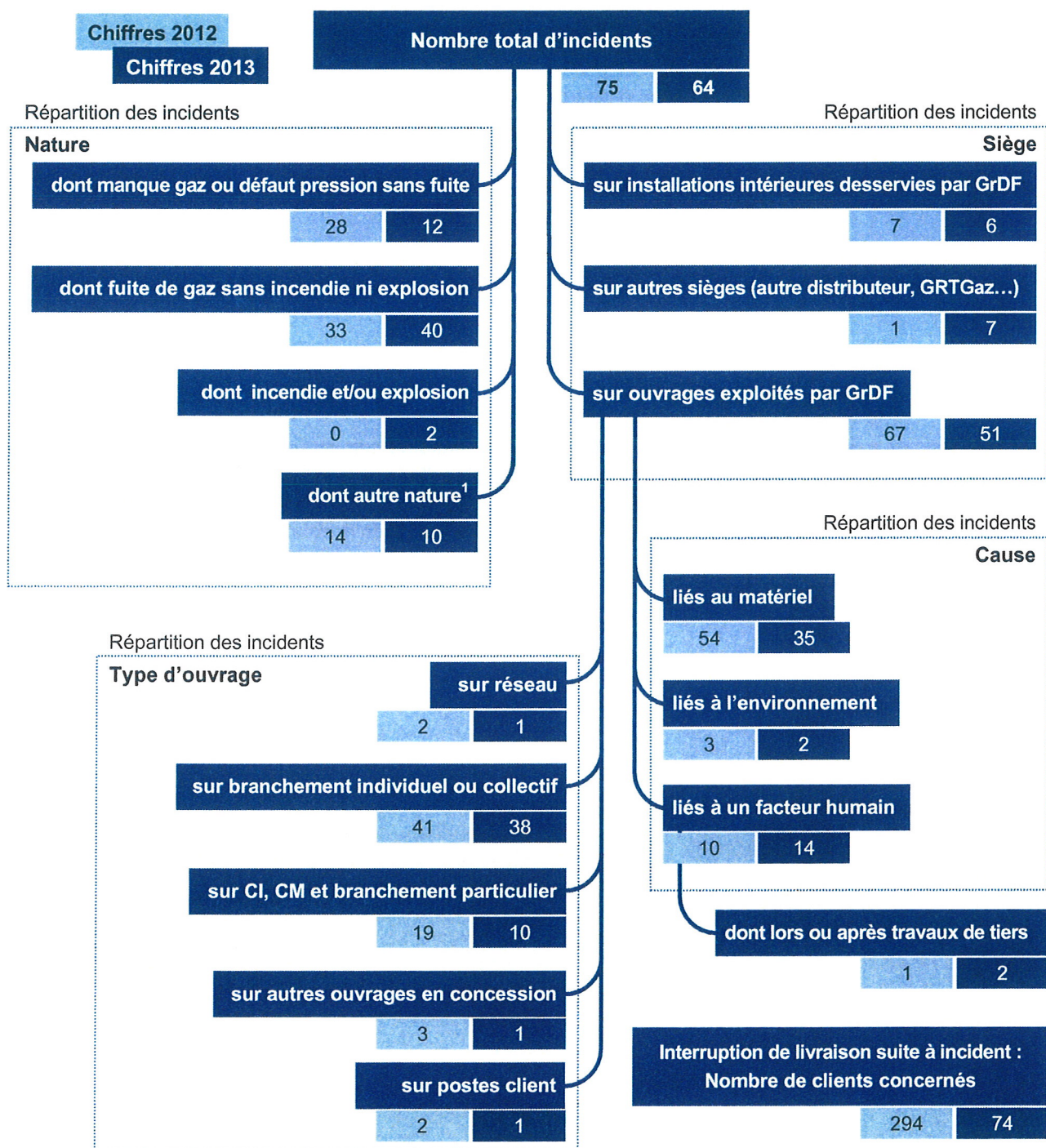
- Lorsqu'un tiers appelle afin de signaler une odeur ou un manque de gaz, son appel est pris en charge par l'**Urgence Sécurité Gaz** qui qualifie l'appel et transmet les données aux équipes d'intervention,
- Plus d'un million d'appels sont ainsi traités chaque année par les 140 salariés des 3 sites de TOULOUSE, SARTROUVILLE, et LYON garantissant un traitement des appels 24h/24 et 7 jours/7, avec une traçabilité complète des appels (horaires, enregistrements, temps de transmissions,...),
- Des lignes prioritaires sont réservées aux services d'incendie et de secours ainsi qu'aux entreprises de travaux ayant endommagé un ouvrage du réseau de distribution de gaz.





• **Les incidents sur votre concession**

- Les tableaux ci-après rassemblent l'ensemble des incidents ou anomalies survenus sur le territoire de la concession, ainsi que leur répartition par nature, par siège, par cause et par type d'ouvrage.



<sup>1</sup> Dommages aux ouvrages sans fuite ni manque de gaz, équipement cassé, manquant ou disparu, bruit nécessitant le changement d'appareil, présomption d'intoxications oxycarbonées.

- **Les interventions de sécurité**

Le délai d'intervention de sécurité suite à appel de tiers pour odeur de gaz fait l'objet d'un engagement dans le contrat de service public signé avec l'État :

- **Intervenir en moins de 60 minutes dans 95 % des cas.**

Une attention particulière est consacrée au suivi et à l'analyse de toutes les interventions de sécurité.

# 2013

A la maille des Vosges, le taux d'interventions en moins de 60 minutes est de **99,6%**.

- **Les incidents majeurs**

Un incident est dit « majeur » ou « significatif » lorsqu'il entraîne une coupure de la distribution de gaz pour au moins 200 clients, ou l'évacuation par mesure de précaution d'au moins 100 personnes ou au moins une victime.

**En 2013, il n'y a eu aucun incident significatif sur le périmètre de la concession.**

## La Procédure Gaz Renforcée (PGR)

L'objectif de la **Procédure Gaz Renforcée (PGR)** est d'améliorer l'efficacité des interventions liées au gaz naturel. Sapeurs-pompiers et gaziers s'engagent ensemble pour toujours plus de sécurité lors des interventions. Lorsqu'un incident se produit, les sapeurs-pompiers et GrDF interviennent en étroite collaboration. Dans certaines situations jugées sensibles, comme l'existence d'une fuite de gaz naturel enterrée ou avec un risque d'accumulation de gaz naturel :

- les sapeurs-pompiers et GrDF déploient immédiatement des moyens importants,
- les sapeurs-pompiers procèdent à l'évacuation des personnes,
- le chef d'exploitation de GrDF prépare les manœuvres à faire pour interrompre la livraison de gaz.

C'est le principe de la Procédure Gaz Renforcée (PGR).

- **La PGR est déployée sur l'ensemble du territoire national depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2011.**

En 2013 la PGR a été déclenchée dans 2% des interventions de mise en sécurité.

Environ 30% des PGR sont finalement « déqualifiées » par le Commandant des Opérations de Secours après examen sur place de la situation.

Les mesures de sécurité pour les personnes et les biens sont renforcées et se concrétisent par un périmètre de sécurité renforcé, ou des coupures préventives éventuelles.

### • **Le plan d'Organisation et d'Intervention GAZ (ORIGAZ)**

Ce plan permet à GrDF de prendre rapidement les mesures nécessaires pour limiter les répercussions, tant pour les personnes que pour les biens, d'un événement important concernant la distribution du gaz naturel.

Des exercices en conditions réelles sont régulièrement organisés par les services d'exploitation de GrDF pour tester la mise en œuvre des procédures, la disponibilité des moyens humains et matériels, ainsi que l'efficacité des dispositifs de communication interne et externe.

Certains incidents réels peuvent remplacer la réalisation d'exercice ORIGAZ.

En 2013, une simulation d'exercice ORIGAZ a été déclenchée le 9 décembre, sur la commune de REMIREMONT (88) : vérification de la gestion d'un incident par le Bureau d'Exploitation (BEX) dans le cadre d'un incident lié à un dommage par tiers.

- **La sécurité des installations intérieures**

Les installations de distribution de gaz situées à l'intérieur des logements (aval du compteur) ne font pas partie du domaine concédé. Elles sont placées sous la responsabilité du propriétaire et de l'occupant du logement.

**Cependant, en France, 97% des accidents liés au gaz trouvent leur origine sur ces installations.**

La réglementation a prévu un certain nombre de contrôles à différentes étapes de la vie de ces installations :

- **Le contrôle de conformité initial** : Un certificat de conformité des installations intérieures des clients domestiques (particuliers, collectifs privés ou HLM) est obligatoire pour toute installation neuve, complétée ou modifiée (certificat délivré par le professionnel installateur). Ces installations sont contrôlées systématiquement sauf celles réalisées par un professionnel agréé qui sont contrôlées par sondage.
- **Le diagnostic de l'installation** : lors de la vente d'un bien immobilier équipé au gaz depuis plus de 15 ans, un état de l'installation intérieure de distribution de gaz doit être effectué par des professionnels habilités à réaliser des diagnostics immobiliers.

La Fédération Interprofessionnelle du Diagnostic Immobilier (FIDI) ne disposant pas de base de données pour suivre ces interventions, GrDF ne peut produire de statistiques.

**L'entretien de la chaudière** : Il est obligatoire et à l'initiative de l'occupant, sauf stipulation contraire du bail dans tout : logement, local, bâtiment ou partie de bâtiment équipé d'une chaudière individuelle,

- **Sur toutes les installations** : L'arrêté du 25 avril 2012 prévoit l'interdiction des robinets non démontables, à about soudé, à partir du 1er juillet 2015 (et l'interdiction des tubes souples à partir du 1er juillet 2019). Dans le cas où un technicien de GrDF met en évidence un tel robinet dans le cadre d'une intervention chez un client, il demande d'ores et déjà à ce dernier de le faire changer par un professionnel qualifié. 6000 robinets anciens, présentant un risque de déboîtement, ont ainsi été changés en 2013.

En complément des exigences réglementaires, GrDF poursuit une politique de prévention basée sur :

- la réalisation d'actions de communication à destination des utilisateurs du gaz naturel et des partenaires de la filière gazière,
- la proposition de diagnostics sur les installations intérieures n'ayant pas fonctionné pendant plus de 6 mois. Dans ce cas, le coût du diagnostic est pris en charge par GrDF.

En 2013, dans ce cadre :

- 68 diagnostics ont été réalisés au niveau de la concession suite à l'accord du client.
- 0 situations de danger - grave et immédiat - ont été mises en évidence nécessitant une interruption de la fourniture de gaz, afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes

- **L'ensemble de ces actions permettent de contribuer à l'amélioration du parc des installations intérieures en France, et donc d'améliorer la sécurité des utilisateurs du gaz naturel.**

## Les clients de la concession

- Les données d'acheminement

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, tous les clients de France métropolitaine peuvent choisir leur fournisseur de gaz naturel.

GrDF est responsable de l'exploitation du réseau et de l'acheminement du gaz naturel pour le compte des fournisseurs vers leurs clients.

Les données ci-dessous présentent la synthèse de l'activité d'acheminement sur la concession.

Clients de la concession	2012	2013
Nombre de points de livraison	6 895	6 839
Quantités d'énergie consommées (MWh)	173 453	177 785
Recettes d'acheminement (euros) <sup>1</sup>	1 846 218	1 986 714

## 2013

Au niveau national, si les quantités acheminées (en climat réel) augmentent de 311 à 322TWh, les consommations corrigées du climat à fin 2013 baissent, elles, de 0,8% par rapport à celles de fin 2012.

<sup>1</sup> Recettes d'acheminement déterminées en application des tarifs d'acheminement en vigueur pour GrDF (consultables sur [www.grdf.fr](http://www.grdf.fr) ou [www.cre.fr](http://www.cre.fr)).

• **Les principales prestations réalisées**

GrDF réalise des prestations à la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel :

- des prestations couvertes par le tarif d'acheminement (par exemple changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à résiliation du contrat de fourniture),
- des prestations payantes, facturées à l'acte ou périodiquement suivant leur nature (par exemple mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux).

Principales demandes de prestations réalisées sur la concession	2012	2013
Mise en service (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose compteur)	1 146	1 099
Mise hors service (avec ou sans déplacement)	936	898
Intervention pour impayés (coupure, prise de règlement, rétablissement)	224	168
Changement de fournisseur (sans déplacement, avec déplacement pour relève spéciale)	294	217
Demande d'intervention urgente ou express par rapport au délai standard	58	45
Déplacement vain ou annulation tardive	99	82

• **Le Projet compteurs Communicants Gaz de GrDF : le télérelevé des clients particuliers et professionnels**

Depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs, relayées par les autorités concédantes et les associations, s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations, de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels. Dans le même temps, les progrès technologiques et les réglementations offrent de nouvelles possibilités pour mieux suivre la consommation des clients et collecter leurs index de consommation.

GrDF, qui souhaite être une référence du comptage gaz et contribuer aux enjeux de maîtrise de l'énergie, a progressé sur le télérelevé des compteurs depuis déjà plusieurs années avec le télérelevé quotidien des 4 000 plus gros clients, et le déploiement, du télérelevé des 100 000 clients dont le relevé à pied était déjà mensuel.

GrDF s'est engagé depuis 2009 dans la mise en œuvre du déploiement du télérelevé pour ses 11 millions de clients particuliers et professionnels, dans une démarche de concertation qui a permis à toutes les parties prenantes intéressées d'exprimer leurs attentes. En parallèle de ces travaux, la CRE a mené une étude technico-économique sur le projet. L'ensemble de ces travaux a conduit à la conclusion qu'une solution technique performante, à un coût acceptable par la communauté, fiable dans le temps et répondant aux besoins de l'ensemble des parties prenantes pouvait être conçue. La CRE a ainsi délibéré le 21 juillet 2011 en faveur du lancement de la phase de construction du projet.

Mi-2013, après une nouvelle phase de concertation, la généralisation du projet a été décidée par le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre de l'Energie et la Commission de Régulation de l'Energie. Cette décision a permis le lancement de la phase de réalisation des compteurs, modules radio, concentrateurs et systèmes

d'information nécessaires au bon fonctionnement du relevé à distance des 11 millions de compteurs de GrDF. Les 150 000 premiers compteurs communicants Gazpar seront déployés, en 2016, sur quatre zones pilotes rassemblant 24 communes de Bretagne, Normandie, Ile de France et Rhône-Alpes. A l'issue de ce pilote, le déploiement se poursuivra sur six ans, sur l'ensemble des régions françaises en parallèle, avec une montée en charge progressive, pour se terminer en 2022.

#### • **Les objectifs du projet Compteurs Communicants Gaz de GrDF**

Le projet est avant tout un projet d'efficacité énergétique, orienté vers les consommateurs, avec deux objectifs :

- L'amélioration de la qualité de la facturation et de la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et la suppression des estimations de consommations,
- Le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation. La solution choisie permettra de répondre à toutes les situations de demande de données de la part des clients : la mise à disposition de la consommation mensuelle des clients, via les fournisseurs, et les données de consommation quotidiennes, via le site internet du distributeur. Les clients qui le souhaitent pourront bénéficier de données horaires, voire même de données en temps réel. A partir de ces données, des services complémentaires d'alerte, de diagnostic et de conseil énergétique pourront être développés.

L'enjeu majeur du projet, est de faire en sorte qu'un maximum de clients puisse traduire en économies d'énergie cette meilleure information sur leur consommation. La mobilisation de tous les acteurs du marché (fournisseurs, sociétés de conseil en énergie, organismes de logement social, collectivités locales, ...) sera déterminante pour la réussite du projet.

Le projet Compteurs Communicants Gaz présente des bénéfices réels au service d'une nouvelle dynamique industrielle :

- Projet d'envergure sans précédent, il constitue une référence internationale de concertation, conception et déploiement d'un outil de maîtrise de l'énergie,
- Il engage le développement d'une expertise française pérenne dans le domaine des nouvelles technologies et de la maîtrise de l'énergie,
- Il engage une nouvelle dynamique industrielle créatrice d'emplois pour les prochaines années. Il préserve les interventions chez les clients et la proximité de GrDF sur les territoires.

#### • **Le projet d'un point de vue technique**

Le projet compteurs communicants, c'est :

- Le remplacement des 11 millions de compteurs de gaz existants par des compteurs équipés de modules radio. La technologie des compteurs ne change pas. Leur durée de vie reste de 20 ans,
- L'installation sur des points hauts de type toits d'immeubles, de 15 000 concentrateurs comparables à des récepteurs radio (la fréquence utilisée, 169 MHz, est proche de celles de la FM). La signature de conventions d'hébergement des concentrateurs est un aspect majeur du projet, et nous comptons sur les collectivités et les organismes publics, en particulier, pour nous aider à déployer notre réseau,
- Le développement des systèmes d'information de GrDF, qui vont ainsi recevoir et traiter chaque jour 11 millions d'index de consommation en mètres cubes, les transformer en kWh (calcul de l'énergie) et les publier aux fournisseurs et aux clients, en garantissant des délais courts et une haute performance de l'ensemble de la chaîne.

L'ensemble des travaux de concertation autour des fonctionnalités attendues nous ont permis de converger, avec l'ensemble des acteurs, vers une solution simple, répondant aux besoins, et économiquement viable.

· **Les collectivités locales : des acteurs importants de la réussite du projet**

Depuis 2010, dans le cadre de la concertation, la FNCCR et les collectivités concernées par les expérimentations ont été étroitement associées au projet et ont participé à son élaboration.

La réussite du projet passe par la qualité de la relation entre les collectivités et GrDF pour :

- Faciliter le déploiement sur chaque territoire, préparer l'information des clients au moment du déploiement des compteurs, et, en amont et dès à présent, favoriser l'hébergement des concentrateurs sur les bâtiments hauts de la collectivité, pour assurer la performance de la chaîne communicante,
- Accompagner les citoyens consommateurs vers une utilisation plus efficace de l'énergie. Pour ce volet, la contribution de différents acteurs est nécessaire,
- Mettre à disposition des clients, et des acteurs autorisés (fournisseurs, ...), sous la responsabilité du distributeur a pour responsabilité de mettre à disposition les données de consommation au rythme attendu (mensuel, quotidien, ...).



Les fournisseurs de gaz, ou les acteurs spécialisés dans le conseil en énergie (auprès des collectivités ou de clients multi-sites, par exemple), apporteront un conseil personnalisé et des outils de suivi de consommation et d'alerte conviviaux et pédagogiques. Les collectivités locales, les associations de consommateurs, les organismes HLM auront un rôle d'accompagnement important, en particulier auprès des clients en précarité énergétique.

Ces sujets seront développés avec les 24 communes des 4 zones pilote du projet, d'ici 2016, puis progressivement dans les prochaines années, avec chaque collectivité, pour préparer le déploiement et atteindre les objectifs fixés en matière de maîtrise de l'énergie.



## Les éléments financiers de la concession

### • Le patrimoine de votre concession

- La valeur brute est le montant investi pour construire un ouvrage, avant toute opération comptable.
- La valeur nette est la valeur de cet ouvrage, minorée du montant des amortissements.
- La valeur de remplacement d'un ouvrage est égale à la valeur brute multipliée par :
  - un coefficient destiné à tenir compte de l'inflation,
  - un coefficient représentant le surcoût lié au renouvellement d'un ouvrage par rapport au coût de sa construction initiale.



Une estimation de la valeur de remplacement est présentée conformément à l'article 35 de la loi du 9 août 2004.

Valeur totale (en euros)	2012	2013
Valeur brute	10 310 645	10 426 584
Valeur nette	6 172 230	6 065 005
Valeur de remplacement	22 782 706	23 122 794

Détail par grandes familles du patrimoine concédé (en euros)	2012	2013
<b>Branchements &amp; CI/CM (durée d'amortissement 45 ans)</b>		
Valeur brute	5 542 879	5 637 095
Valeur nette	3 509 351	3 484 896
Valeur de remplacement	13 290 002	13 464 937
<b>Canalisations (durée d'amortissement 45 ans)</b>		
Valeur brute	4 570 290	4 592 012
Valeur nette	2 548 063	2 470 648
Valeur de remplacement	9 221 463	9 384 231
<b>Postes de détente de distribution publique (durée d'amortissement 40 ans)</b>		
Valeur brute	151 479	151 479
Valeur nette	104 402	100 583
Valeur de remplacement	192 532	194 260
<b>Autres ouvrages (protection cathodique, éventuellement terrain...) (Protection cathodique : durée d'amortissement 20 ans)</b>		
Valeur brute	45 998	45 998
Valeur nette	10 414	8 877
Valeur de remplacement	78 709	79 367

• **Les éléments significatifs du compte d'exploitation**

**Le tarif péréqué fixé par la CRE**

En tant que concessionnaire, GrDF exploite les équipements nécessaires au service public à ses risques et périls, supportant ainsi les charges financières et les responsabilités associées ; GrDF assure également la maîtrise d'ouvrage et le financement de la quasi-totalité des investissements en concession. En contrepartie de ces obligations, GrDF est autorisé à percevoir auprès des utilisateurs, via le fournisseur, du réseau de gaz naturel une rétribution, par le biais du tarif d'utilisation du réseau de distribution de gaz naturel.

Le code de l'énergie prévoit que « *les tarifs d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel font l'objet d'une péréquation à l'intérieur de la zone de desserte de chaque gestionnaire* » et que « *les méthodologies utilisées pour établir ces tarifs sont fixées par la Commission de régulation de l'énergie* ».

Le tarif d'acheminement péréqué de GrDF est donc déterminé par la CRE à partir de l'ensemble des charges de GrDF (toutes concessions confondues) sur le principe de la juste couverture des coûts. Le journal officiel du 9 juin 2012 a publié la délibération de la CRE en date du 28 février, qui définit le tarif d'acheminement (dit « ATRD4 ») applicable à compter du 1er juillet 2012 et réévalué au 1er juillet 2013. Le tarif est défini pour une période de 4 ans, mais la grille évolue chaque année au 1er juillet pour prendre en compte l'inflation, l'effort de productivité, les bonus/malus liés à la qualité de service et les écarts entre les prévisions et les réalisations pour des postes difficilement maîtrisables. Le principal facteur d'évolution du tarif est le climat. Le tarif couvre :

- **Les dépenses d'exploitation** appelées « *charges nettes d'exploitation* » : ce sont les charges d'exploitation hors provisions et amortissements, diminuées des recettes de prestations hors acheminement. Trois principes régissent la couverture de ces dépenses :
  - Aucune marge commerciale n'est prise en compte dans le tarif,
  - Tout dépassement est à la charge de GrDF (sans aucune couverture par le tarif),
  - GrDF est soumis chaque année à des objectifs de productivité importants (-1,3%/an dans le tarif d'acheminement actuel).
- **Les dépenses d'investissement** appelées « *charges de capital normatives* » : elles sont constituées de l'amortissement des investissements financés par GrDF et de la rémunération des capitaux ainsi engagés. L'amortissement est réalisé sur leur **durée de vie économique des ouvrages** (par exemple 45 ans pour les canalisations), **indépendamment du terme des contrats de concession**. Ce mécanisme permet d'étaler la charge pour les clients (une période d'amortissement plus courte entraînerait un tarif plus élevé). Cette rétribution n'est perçue que si l'investissement est réalisé. Le tarif n'inclut aucun préfinancement des ouvrages.

Pour l'élaboration du tarif, les canalisations (comme l'ensemble des biens) sont ainsi amorties non pas sur la durée résiduelle du contrat de concessions (pour des contrats de 30 ans, la durée résiduelle moyenne est de 15 ans) mais sur leur durée de vie économique qui est nettement supérieure (45 ans). Les canalisations présentes à l'inventaire et ayant plus de 45 ans sortent mécaniquement de l'assiette de calcul du tarif.

## Remarque générale sur les éléments financiers présentés

Pour l'année écoulée, GrDF présente, conformément au contrat de concession, les principaux éléments du compte d'exploitation de votre concession :

- des produits : recettes d'acheminement, recettes hors acheminement (raccordement et prestations complémentaires),
- des charges : charges d'exploitation (achats externes, dépenses de personnel, impôts, taxes, redevances) ; charges calculées (dotation aux amortissements et aux provisions, reprises d'amortissements et de provisions).

Du fait de la péréquation et de la mutualisation des moyens, on ne saurait en déduire à proprement parler une notion de résultat lié à la concession.

La grande majorité des moyens mis en œuvre par GrDF sur une concession (main-d'œuvre, locaux, véhicules, matériels...) est mutualisée à différentes mailles. Cela permet de concilier la nécessaire proximité et le maintien des compétences tout en dégagant des économies d'échelle profitables aux clients de la concession. Les applications de gestion de GrDF utilisent donc des mailles propres à son organisation (par exemple, la maille d'exploitation) et non la maille communale (ou la maille concession) comme maille de référence.

En effet, le tarif de distribution étant péréqué, il ne dépend ni de la situation géographique des points de livraison et de la distance à parcourir pour acheminer le gaz depuis le réseau de transport, ni de l'équilibre économique propre à la concession (moyens nécessaires versus nombre de clients et consommations).

Les charges d'exploitation présentées, réparties en fonction du nombre de clients et du linéaire de réseau, sont une quote-part affectée au contrat des charges optimisées au niveau national. Les recettes sont issues d'un tarif équilibré nationalement et non localement. Au final, les éléments présentés dans le compte d'exploitation sont représentatifs de la part du contrat dans l'économie globale de la distribution de gaz naturel et ne constituent pas la rentabilité du distributeur aux bornes de la concession.

## Les recettes

Elles proviennent essentiellement des factures d'acheminement des quantités de gaz livrées aux clients par les différents fournisseurs. S'y ajoutent des recettes correspondant aux services proposés dans le catalogue des prestations de GrDF, dont les conditions tarifaires sont également fixées par la CRE : ce sont essentiellement des prestations liées au raccordement, des locations de matériels, des déplacements d'ouvrages demandés par des tiers, ou d'autres prestations facturées à l'acte.

*Recettes d'acheminement* : pour les clients en relève mensuelle ou journalière (clients facturés aux tarifs T3, T4 ou TP), les recettes sont directement disponibles dans le système de facturation de GrDF. Pour les clients en relève semestrielle (facturés aux tarifs T1 ou T2), toutes les quantités acheminées et recettes associées n'ont pu faire l'objet d'une facturation aux fournisseurs sur index relevés. Elles sont donc reconstituées selon une méthode de calcul pérenne dans le temps : on soustrait aux quantités déclarées aux Points d'Interface Transport Distribution (PITD – une commune est affectée à un PITD et un seul) les quantités facturées aux clients T3, T4, TP qui sont connues à la maille de la concession puis on affecte le solde ainsi obtenu (diminué des pertes) aux communes rattachées à ce PITD en fonction du rapport de la somme des Consommations Annuelles de Référence (CAR) des clients T1+T2 de la commune et de la somme des CAR des clients T1+T2 du PITD.

*Recettes hors acheminement* : Ces recettes sont directement disponibles à la maille communale dans les applications facturières de GrDF.

Les recettes pour votre concession (en euros HT)	2012	2013
Recettes d'acheminement de gaz	1 846 218	1 986 714
Recettes hors acheminement (raccordements, prestations facturées à l'acte, déplacements d'ouvrages...)	120 004	99 585

### Les charges d'exploitation

Elles correspondent aux charges liées à l'exploitation et à l'entretien des réseaux, ainsi qu'à l'activité clients/fournisseurs (interventions, comptage...), et sont composées essentiellement de charges de main-d'œuvre et d'achats de prestations.

Ces charges sont constituées de coûts exposés au niveau national (charges de siège, frais d'études et de recherche, activités centralisées comme par exemple les centres d'appels...) ou au niveau régional (charges de maintenance, de relève...).

Les coûts n'étant pas constitués à la maille de la concession dans la comptabilité de GrDF, les charges d'exploitation brutes (telles que lues dans les comptes certifiés de GrDF) ont été affectées à chaque concession sur la base de trois clés de répartition. Le choix de la clé est établi en fonction de l'activité élémentaire selon la comptabilité analytique :

- les charges imputables majoritairement à l'activité réseaux (exploitation, maintenance, construction) sont réparties proportionnellement à la longueur de canalisation « équivalent moyenne pression » avec la règle suivante : 1 mètre de réseau BP = 3 mètres de réseau MP.
- les charges imputables majoritairement à l'activité clients/fournisseurs (acheminement-livraison, prestations chez les clients) sont réparties proportionnellement au nombre de PDL (points de livraison).
- les charges des activités mixtes sont réparties au prorata des charges précédentes.

Certaines charges d'exploitation sont communiquées directement à la maille de la concession, telles que :

- les impôts directs locaux, les taxes professionnelles et la Contribution Economique Territoriale (ce poste ne fait pas apparaître l'impôt sur les sociétés, ni les taxes pour lesquelles GrDF n'est que percepteur comme la TVA),
- les redevances (redevance de concession dite « de fonctionnement » R1 et redevance d'occupation du domaine public).

## Les charges calculées

Les charges calculées comprennent les dotations nettes aux amortissements et à la provision pour renouvellement, ainsi que les charges exceptionnelles générées par les sorties d'immobilisations.

Pour l'établissement de ses comptes sociaux, GrDF applique des règles comptables conformes au Plan Comptable Général et au Guide des Entreprises Concessionnaires de 1975, en pratiquant **différents types d'amortissements** en charge au compte de résultat :

- Pour les biens de premier établissement financés par le concessionnaire : GrDF constitue un **amortissement de caducité** sur la durée résiduelle du contrat de concession en cours par rapport à la date de création de l'ouvrage.
- Pour les ouvrages financés par GrDF et renouvelables (c'est-à-dire si la date de renouvellement prévisionnel intervient pendant la durée du contrat), GrDF constitue un **amortissement industriel**, basé sur la durée de vie économique.

La constitution de provisions pour renouvellement résulte également d'une application de ces référentiels comptables, elle ne fait pas l'objet d'une obligation contractuelle. La provision pour renouvellement n'est pas financée par les utilisateurs et les dotations correspondantes ne sont pas prises en compte par la CRE dans l'assiette des charges couvertes par le tarif d'acheminement. Les dotations aux amortissements (industriels et caducité) et provisions pour renouvellement sont des charges « calculées » comptables qui figurent au compte de résultat de GrDF, mais elles ne correspondent pas aux charges d'amortissements prises en compte par la CRE pour l'établissement du tarif d'acheminement.

Les charges calculées liées aux immobilisations en concession sont disponibles à la maille concession. Les charges calculées liées aux immobilisations hors concession contribuant au fonctionnement et à l'exploitation du réseau concédé (par exemple compteurs, postes de livraison client, informatique...) sont affectées au prorata du nombre de PDL (points de livraison).

<b>Les charges pour votre concession (en euros HT)</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Charges totales d'exploitation	908 274	<b>915 941</b>
dont charges de main-d'œuvre	425 154	<b>436 503</b>
dont achats externes	450 904	<b>450 423</b>
dont charges autres (impôts et taxes, etc.)	32 216	<b>29 014</b>
Charges calculées	374 005	<b>351 613</b>

## Les flux financiers vers le concédant et les collectivités territoriales

La redevance de concession dite de « de fonctionnement » R1 a pour objet de faire financer par les clients au travers des recettes d'exploitation les frais supportés par l'autorité concédante pour l'exercice du pouvoir concédant. La Redevance d'Occupation du Domaine Public est due pour toute occupation ou utilisation du domaine public communal et départemental sous condition de délibération.

<b>Les redevances pour votre concession (en euros)</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
R1	10 856	<b>11 042</b>
RODP	3 319	<b>3 417</b>



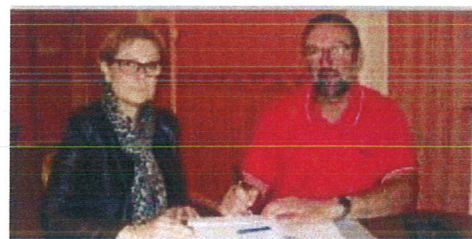


GrDF dans  
votre région

## Faits marquants 2013 et perspectives 2014

### Vous avez renouvelé votre confiance à GrDF

2013 a été riche en renouvellement de contrat, 6 communes des Vosges ont de nouveau confié à GrDF (Gaz Réseau Distribution France) la délégation de service public pour la distribution de gaz naturel. A travers ce nouveau contrat de concession, GrDF confirme ses engagements en continuant de mettre au service de la collectivité son savoir-faire industriel ainsi que son expertise de conseiller énergétique.



### Chantiers propres

Dans les Vosges, plusieurs chantiers de modernisation des réseaux ont été menés, en s'appuyant sur des modes d'excavation doux et des moyens modernes de géo-détection des canalisations enfouies dans le sous-sol.

Ces techniques ont été déployées notamment à Neufchâteau, avenue du Général Henrys, et à Epinal, rue des Epinettes, contribuant ainsi à la réduction des dommages aux ouvrages et à la réduction des gênes des riverains.

### Programme travaux

Un programme délibéré de travaux pluriannuels, mais aussi d'extension de réseau (concessions nouvelles ou existantes), a été réalisé sur la **région Est** pour l'année 2014 et sera prolongé sur les années à venir. Ci-dessous le volume d'investissements actuellement connu et planifié par GrDF sur la région Est :

Famille d'investissement sur la région Est (euros)	Réalisé	Prévisionnel *				
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Client (assurer la continuité de l'acheminement)	280 000	144 000	624 000	69 000	29 000	0
Nouvelles concessions Gaz (DSP)	565 000	886 000	0	0	0	0
Règlementaire (déplacement d'ouvrages)	5 956 000	7 533 000	1 201 000	16 000	45 000	0
Sécurité (modernisation des ouvrages)	15 261 000	18 184 000	14 709 000	2 641 000	2 441 000	999 000
Extension de réseau sur concessions existantes	16 318 000	16 371 000	295 000	65 000	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>38 380 000</b>	<b>43 118 000</b>	<b>16 829 000</b>	<b>2 790 000</b>	<b>2 515 000</b>	<b>999 000</b>

\* Le programme prévisionnel est susceptible d'être modifié en fonction des opportunités de voirie et coordinations.

Ce programme délibéré de travaux pluriannuels aura un impact sur votre concession pour les 5 années à venir. Vous trouverez ci-dessous la liste des travaux actuellement programmés. Cette liste de travaux est susceptible d'évoluer en fonction de nombreux facteurs internes ou externes et n'engage en rien GrDF :

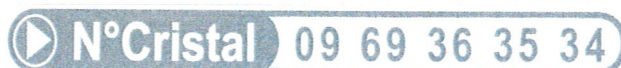
- 2014 - Branchement ( $\geq 16$  m<sup>3</sup>/h) : Bi Rue De La Bolle
- 2014 - Branchement ( $\geq 16$  m<sup>3</sup>/h) : Rue D Ortimont
- 2014 - Branchement ( $\geq 16$  m<sup>3</sup>/h) : Rue Des Jardins
- 2014 - CI plomb sur réseau BP sans RDBP : Rue Louis Pasteur



2014 - Déplacement d'ouvrage à la demande de tiers : Avenue De La Fontenelle  
2014 - Postes DP : Rue Le Haut D'Anould  
2015 - Postes et comptage DP : Poste Dp Menantille  
2018 - Branchements plomb : Rue De La Prairie

## Les prestations et la qualité de service

- **Les accueils mis en place par GrDF**
- **L'Accueil Gaz Naturel Raccordement et Conseils**, dédié à tous les clients, promoteurs, partenaires et fournisseurs, traite l'ensemble des demandes allant du conseil en matière de solutions gaz naturel jusqu'à la mise en service du raccordement du client.



APPEL NON SURTAXE

L'appel au numéro Cristal est facturé au prix habituel appliqué par l'opérateur.

Activité Accueil Gaz Naturel Raccordement et Conseils sur la région Est	2012	2013
Nombre d'appels reçus tous motifs confondus	42 718	43 891
Taux de disponibilité	93,76 %	93,74 %

- **L'Accueil Acheminement**, chargé de la relation avec les fournisseurs agréés et actifs sur le marché de la fourniture de gaz naturel, assure la gestion des contrats d'acheminement et le calcul quotidien des quantités de gaz acheminées sur le réseau pour chaque fournisseur, base de la facturation aux clients finals.



### • Les services et prestations proposés par GrDF

Les prestations et services réalisés par GrDF sont définis dans le catalogue des prestations. Le catalogue des prestations est consultable sur le site : [www.grdf.fr](http://www.grdf.fr)

Les principales interventions (hors intervention d'urgence ou dépannage) sont réalisées à la demande des clients ou fournisseurs. Il s'agit essentiellement de mises en ou hors service d'installations, de modifications contractuelles, de changement de fournisseur, de coupures.

Au quotidien, GrDF est à l'écoute des attentes des clients et des fournisseurs et développe de nouveaux services pour y répondre. GrDF est également responsable de la mesure et de la relève des volumes acheminés chez les clients pour le compte des fournisseurs. Les équipes de GrDF s'attachent à réaliser une relève de qualité, gage de satisfaction des clients.

Qualité des relevés de comptage sur la région Est	2012	2013
Taux de relevés sans erreur	99,57 %	99,73 %
Taux de relevés sur index réels	97,59 %	97,90 %

## • La satisfaction des parties prenantes

La qualité des services proposés et leur adéquation aux attentes des clients sont analysées à partir d'enquêtes réalisées chaque année et qui distinguent :

- les clients particuliers et professionnels,
- les fournisseurs,
- les collectivités territoriales.

### La satisfaction des clients particuliers et professionnels

GrDF a poursuivi en 2013, la mesure de la satisfaction de ses clients particuliers et professionnels, sur les 4 principaux événements vécus par eux, lors des interventions du distributeur.

La satisfaction globale des particuliers est stable sur le territoire national par rapport à 2012 avec un score de plus de 95% de clients Très satisfaits et Satisfaits. Ce résultat identique, masque toutefois les progrès constatés tant sur le raccordement que sur la mise en service des clients, qui pour chacun d'eux, voient leurs scores en hausse pour dépasser ou tutoyer les 90% (90,7% pour le raccordement et 89% pour la mise en service). Le relevé des compteurs et la qualité de fourniture restent à des niveaux élevés autour de respectivement 94% et 98% .

La satisfaction globale des clients professionnels reste en 2013 en léger retrait par rapport à celle des particuliers, mais dépasse également le seuil des 95%. Malgré un niveau d'exigence différencié entre ces 2 populations, l'écart se réduit pour passer de 1,1 point à 0,4 point au niveau du territoire national. Ci-dessous, le détail des résultats sur le territoire de la Région :

Résultats sur la région Est (en %)	2012	2013
<b>Satisfaction globale « Particuliers »</b>	<b>95 %</b>	<b>96,5 %</b>
Raccordement	89 %	<b>92,2 %</b>
Relève des compteurs	93,9 %	<b>95,5 %</b>
Mise en service	90,4 %	<b>88,4 %</b>
Qualité de fourniture	97,2 %	<b>99,3 %</b>
<b>Satisfaction globale « Professionnels »</b>	<b>94,8 %</b>	<b>96,3 %</b>
Raccordement	86,4 %	<b>85,7 %</b>
Relève des compteurs	93,1 %	<b>95,6 %</b>
Mise en service	87,2 %	<b>86,9 %</b>
Qualité de fourniture	98,1 %	<b>99 %</b>

### La satisfaction des clients industriels et tertiaires

La satisfaction des clients importants est en légère hausse par rapport à 2012, tant sur la mise en service que sur le relevé des compteurs. L'enquête de satisfaction sur ce segment porte essentiellement sur une note de recommandation et de manière plus qualitative sur les points forts, points de progrès et attentes mentionnés ci-dessous. Cette année 2013 encore, la qualité de la prestation et l'efficacité de l'intervention sont plébiscitées comme les points forts de GrDF.

Les principales attentes des clients T3 et T4 pour l'événement mise en service sont :

- Une amélioration de la communication,
- Etre mieux et davantage informés,
- Un meilleur suivi des dossiers et avoir un interlocuteur unique,
- Le respect des délais de traitement des dossiers et la réduction des délais d'intervention.

Les principales attentes des clients T3 et T4 pour l'événement relève sont :

- Une réduction des prix,
- Une amélioration de la communication et une meilleure information.

### La satisfaction des fournisseurs

Une enquête est réalisée une fois par an auprès de l'ensemble des fournisseurs actifs sous la forme d'un formulaire Web complété par un entretien téléphonique par un prestataire externe afin de garantir l'indépendance des résultats. L'enquête interroge sur la qualité des prestations de GrDF, sur la qualité des relations avec GrDF et demande aux fournisseurs une note d'image de GrDF.

Avec un résultat de 7,4 sur une note maximale de 10, l'enquête 2013 démontre le bon niveau atteint dans la relation de GrDF avec les différents fournisseurs sur les aspects : canaux de communication, portail de services, centre de traitement des appels, professionnalisme des interlocuteurs de GrDF. Ce résultat est stable par rapport à 2012.

### À l'écoute des collectivités territoriales

Le dispositif d'écoute mis en place par GrDF pour les collectivités territoriales et les concédants repose tout à la fois sur des relations de proximité, une collecte et un traitement des demandes et des réclamations et une enquête de confiance confiée à l'IFOP.

Les collectivités ont eu la possibilité de s'exprimer librement sur leur niveau de confiance vis-à-vis de GrDF ainsi que sur leur satisfaction à l'égard des services proposés sur leur territoire au travers d'un questionnaire ou lors d'un entretien.

## 2013

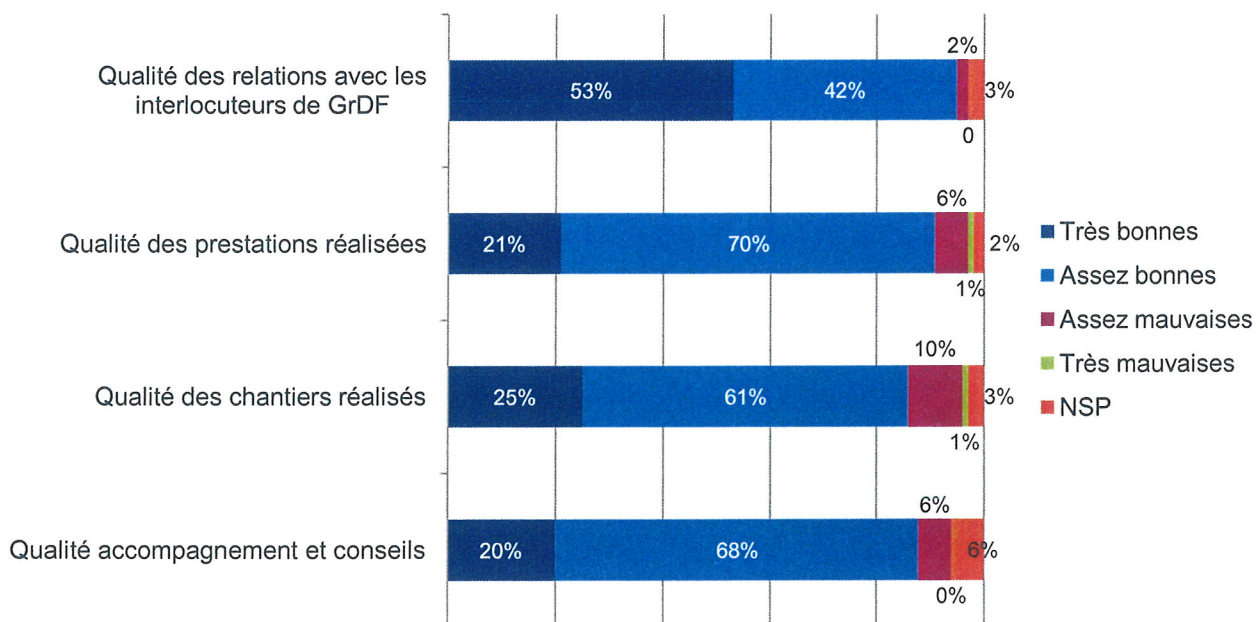
C'est un panel de plus de 1 700 élus et agents territoriaux qui se sont exprimés.

Globalement il se dégage à nouveau de cette enquête une image de professionnalisme, un haut niveau de satisfaction et une forte confiance vis-à-vis de GrDF. Les qualités professionnelles et relationnelles reconnues font de GrDF un partenaire légitime pour un grand nombre de collectivités.

Le gaz naturel dispose d'une image favorable, en particulier dans le mix énergétique local. Les collectivités, engagées dans des projets de transition énergétique de leur territoire, sont en attente d'une collaboration renforcée en matière de développement du réseau et de proximité relationnelle.

2 résultats nationaux significatifs	2010	2011	2012	2013
Taux de satisfaction à l'égard des relations avec GrDF	94%	96%	95%	<b>95%</b>
Taux de satisfaction à l'égard des prestations de GrDF	89%	89%	91%	<b>91%</b>

### Résultats de l'enquête pour les principaux items au niveau de la Région Est



Résultats de l'enquête	2011	2012	2013
Qualité des relations avec les interlocuteurs de GrDF	95%	96%	<b>95%</b>
Qualité des prestations réalisées	90%	94%	<b>91%</b>
Qualité des chantiers réalisés	87%	89%	<b>86%</b>
Qualité accompagnement et conseils	86%	91%	<b>88%</b>

## L'écoute collectivités locales sur l'Est

263 interviews ont été menés sur l'Est en 2013.

Les élus et fonctionnaires territoriaux de la région Est accordent une grande confiance à GrDF en matière de distribution de gaz.

La qualité des relations avec leurs interlocuteurs GrDF est unanimement reconnue et fait consensus quelque soit la taille de la collectivité.

Le haut niveau de satisfaction global sur l'ensemble des prestations de GrDF est constant depuis 3 ans.

### La gestion et le traitement des réclamations

Avec 39 000 réclamations (contre 48 000 fin 2012 et 60 000 fin 2011), le nombre de réclamations enregistrées poursuit sa décroissance, confortant ainsi les résultats en progrès de la satisfaction des clients.

Sur les domaines majeurs qui voient le plus grand nombre de nos interventions, on constate les ratios suivants :

- ▶ Le nombre de réclamations sur les prestations de relevé de compteur s'établit à un ratio de l'ordre de 1 réclamation pour 1 000 compteurs relevés,
- ▶ Le nombre de réclamations sur les prestations techniques lors des mises en service, des mises hors service ou des changements de fournisseurs s'élève à un ratio de l'ordre de 5 réclamations pour 1 000 interventions.

98% des réclamations tous réclamants confondus ont été traitées dans un délai inférieur à 30 jours. L'effort sur la maîtrise des délais de réponse aux réclamations des fournisseurs a permis de franchir le seuil de plus de 95% des réclamations fournisseurs traitées en moins de 15 jours.

# 2013

## Extranet Collectivités Locales de GrDF.

Fin 2013, GrDF vous a annoncé par courrier l'ouverture de l'extranet de GrDF à destination des collectivités locales.

Simple d'utilisation, ce nouveau portail offre à chaque collectivité locale desservie en gaz naturel un espace privé contenant des informations personnalisées et des éclairages thématiques, notamment en matière de choix énergétique.

Vous y trouverez le contrat de concession régissant la distribution publique de gaz sur votre territoire, les derniers compte-rendus d'activité de concession établis, des données sur la redevance d'occupation du domaine public, le plan de votre réseau, des mémos sur la réglementation travaux, des informations sur le projet de modernisation du système de comptage du gaz naturel, etc.

Des liens vous permettent également d'accéder aux services annexes de GrDF tels que Herakles gaz ou le Baromètre des énergies.

Pour accéder à l'espace privé de votre collectivité, vous devez disposer d'un compte utilisateur, à créer sur le site [www.grdf.fr](http://www.grdf.fr), rubrique **Collectivités territoriales / Accéder à mon espace privé**, à l'aide des identifiants et de la plaquette de « prise en main » qui vous ont été envoyés.



## Avec vous en réseau : des partenariats responsables

Par sa mission de service public et ses relations au quotidien avec les collectivités locales, GrDF est une entreprise responsable et engagée sur l'ensemble du territoire.

Depuis 2009, GrDF a mis en œuvre une politique de partenariats conforme à ses valeurs de proximité avec un objectif : être une entreprise solidaire des territoires dans lesquels elle exerce son activité.

Promouvoir la diversité dans les embauches, lutter contre l'exclusion, favoriser le retour à l'emploi via des projets d'insertion, soutenir la création de jardins familiaux tout en renforçant le lien social dans les quartiers, aider ses clients à maîtriser leur consommation d'énergie... autant d'actions liées aux problématiques sociétales auxquelles les Collectivités Locales sont confrontées.

Pour apporter une réponse adaptée, GrDF intervient à deux niveaux :

- Au niveau national, l'entreprise a développé des partenariats avec l'ambition d'un engagement dans la durée, dans les domaines de l'écologie urbaine, de la solidarité, du sport nature et de la santé du cœur.
- Au niveau local, grâce à son ancrage territorial, GrDF soutient des projets portés par les Collectivités territoriales ou des acteurs associatifs, en cohérence avec ses valeurs et ses axes de partenariat.

### Solidarité : Lutter contre la précarité et l'exclusion

Aider la Fédération Française des Banques Alimentaires à subvenir aux besoins des personnes en difficulté ou contribuer à la création d'emplois en insertion avec le Réseau Cocagne, c'est tout simplement faire de la proximité une valeur de solidarité.

#### Les actions en 2013

GrDF a poursuivi sa mobilisation auprès des **Banques Alimentaires**. Le point fort de son engagement a été la collecte nationale les 29 et 30 novembre. Plus de 5 500 collaborateurs se sont engagés aux côtés des 120 000 bénévoles, contribuant ainsi à récolter l'équivalent de 25 millions de repas pour les démunis. En outre, 15 véhicules ont été remis en état et offerts à 15 Banques Alimentaires de proximité, facilitant ainsi le transport des denrées alimentaires collectées.

Dans le cadre de son partenariat avec les **Jardins de Cocagne**, GrDF a soutenu les études de faisabilité pour le démarrage et l'accompagnement de 6 nouveaux jardins qui ont recruté 75 personnes, dont 61 en insertion.

GrDF a également poursuivi son accompagnement au programme expérimental « **30 000 paniers solidaires** » lancé par son partenaire dans 26 jardins de Cocagne : 32 000 paniers de légumes ont ainsi été distribués aux jeunes et aux familles en difficulté, à raison d'un panier par semaine.

### Des chiffres qui parlent



Plus de 1,5 million d'euros  
consacrés à des actions de  
solidarité en 2012

25 millions de repas récoltés  
avec l'aide de GrDF pour les  
plus démunis

19 nouveaux jardins  
de Cocagne démarrés  
avec l'aide GrDF

### Banque alimentaire



GrDF a renouvelé son engagement d'entreprise socialement responsable auprès des populations vulnérables en signant le 14 novembre 2013, une convention de partenariat avec la Banque Alimentaire des Vosges. Le distributeur de gaz naturel contribue ainsi aux enjeux économiques et sociaux des territoires au sein desquels il exerce ses activités. 6 collaborateurs GrDF ont participé à la collecte des denrées alimentaires, les 29 et 30 novembre 2013, dans les grandes surfaces commerciales vosgiennes.

### Écologie urbaine, biodiversité : construire la ville de demain

Tisser du lien au cœur des quartiers avec la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs (FNJFC), ou préserver la biodiversité avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) sont autant d'actions qui contribuent à améliorer la qualité de vie dans les communes et à construire la ville de demain.



#### Les actions 2013

**Avec la FNJFC**, jardiner est devenu accessible à tous, grâce à l'installation de 13 « Terraccessibles », jardins adaptés aux personnes à mobilité réduite. Il peut aussi être installé dans des maisons de retraite ou encore des écoles, sous forme de jardin pédagogique.

**Avec l'UNAF**, GrDF a poursuivi la mise en œuvre du programme « L'abeille, sentinelle de l'environnement ». Après Paris, Limoges, Toulouse et Marseille, deux sites GrDF à St-Étienne et de Montivilliers ont bénéficié de l'installation d'un rucher. Des animations pédagogiques en présence de scolaires et d'élus ont eu lieu dans chacune des villes où sont implantés les ruchers.

Et pour renforcer son engagement dans le domaine de la préservation de la biodiversité, GrDF a soutenu pour la quatrième année consécutive l'organisation du 4<sup>e</sup> « Prix de la capitale française de la biodiversité », en partenariat avec **NATUREPARIF**.

### Santé du cœur : redonner à des enfants la santé, la vitalité et le sourire

GrDF a poursuivi son engagement aux côtés de l'Association Mécénat Chirurgie Cardiaque qui prend en charge, grâce à des familles d'accueil, des enfants souffrant de malformations cardiaques et ne pouvant pas être opérés dans leur pays d'origine. Depuis le début du partenariat, 21 enfants ont ainsi pu être opérés grâce aux dons de GrDF. Au-delà de ce partenariat, GrDF met à disposition des collectivités des défibrillateurs : 34 ont été installés sur l'ensemble du territoire en 2013.





### **Sport nature : promouvoir un sport nature en toute sécurité**

Développer la pratique du vélo, activité sportive de proximité, respectueuse de l'environnement qui allie plaisir, convivialité, et sécurité sont autant de valeurs partagées avec la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT).

#### **Les actions depuis 2009**

Depuis le début du partenariat plus de 60 000 enfants ont obtenu leur brevet d'éducation routière. Pour renforcer son engagement en matière de handicap, 15 tandems ont été offerts à 15 clubs FFCT particulièrement actifs dans les actions en faveur des handicapés. 200 VTT et 150 licences ont également été attribués à des écoles de cyclotourismes pour favoriser l'apprentissage de ce sport, notamment auprès des enfants de zones sensibles.



#### **Partenariat avec le club de cyclotourisme de FAYS :**

GrDF a remis 5 VTT à l'école de cyclotourisme de l'A.C.H.V. samedi 12 janvier 2013. Cette dotation fait partie des actions pédagogiques soutenues chaque année par GrDF avec la Fédération Française de Cyclotourisme récompensant ainsi le projet d'animations sportives conçu par le club de FAYS en 2012.





GrDF  
à vos côtés  
pour  
la transition  
énergétique  
des territoires



# GrDF à vos côtés pour la transition énergétique des territoires

## · GrDF vous accompagne vers vos objectifs énergie-climat

A l'heure où l'énergie représente un enjeu social, économique et environnemental majeur pour les territoires, GrDF s'engage pour faire de votre réseau de gaz naturel, un vecteur local de la transition énergétique. Qu'il s'agisse d'aménagement urbain, de PCET, de SCoT, ou de réflexions plus globales sur la planification énergétique territoriale, GrDF accompagne collectivités et acteurs territoriaux dans leur démarche de prospective énergétique.

## · Les atouts de votre réseau de gaz naturel

- ▶ Propriété des collectivités territoriales, le réseau est un outil d'aménagement pour valoriser les programmes de construction ou de rénovation éco-efficace à un coût maîtrisé,
- ▶ Le réseau de gaz naturel est un véritable atout pour limiter les investissements des collectivités en terme d'infrastructures, il est disponible et participera à la **transition énergétique à un coût maîtrisé**. Les solutions gaz naturel performantes permettent d'atteindre dès à présent les objectifs de la Réglementation Thermique 2012 et répondent aux labels Bâtiment Basse **Consommation** et **Bâtiment à Energie POSitive** tout en valorisant une part importante d'énergies renouvelables (solutions gaz naturel et solaire thermique, solaire photovoltaïque, récupération de chaleur dans l'air, dans le sous-sol, récupération de chaleur sur les réseaux d'eaux usées, les boucles d'eau...),
- ▶ Le gaz naturel est toujours une énergie compétitive dans un contexte d'augmentation des prix des énergies : sur la base des prix disponibles au 1er janvier 2014, le gaz naturel génère une économie de 20 à 50% par rapport aux autres énergies comparées (Source : MEDDE/CGDD/SOeS/Base Pégase - Prix mensuels, pour des usages chauffage et eau chaude domestiques, mis à jour en décembre 2013).

## · GrDF vous propose conseils et aide à la décision pour imaginer des solutions optimisées dans vos projets d'aménagement, de construction ou de rénovation

### Votre réseau : un investissement disponible, vecteur d'énergies renouvelables

#### Imaginer l'avenir...

Valorisation des déchets locaux, réduction des émissions de gaz à effet de serre, production locale d'énergie renouvelable, l'injection de biométhane dans le réseau de gaz naturel cumule les atouts pour répondre aux grands enjeux énergétiques et environnementaux des territoires. Les projets biométhane sont ancrés dans l'économie des territoires : le développement de la filière permet la création d'emplois locaux et non délocalisables, impulsant l'émergence d'une véritable économie circulaire au niveau local.



En favorisant l'injection de biométhane dans leur réseau de gaz naturel, les collectivités territoriales, aux côtés de GrDF, participent au développement d'une nouvelle filière d'EnR. Distribué grâce au réseau de gaz naturel, le biométhane répond à la fois aux besoins en énergie des bâtiments et aux enjeux de mobilité (biométhane carburant pour les véhicules, contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants locaux dans les transports).

## Qu'est-ce que le biométhane ?

Le gaz vert ou biométhane est un gaz d'origine renouvelable, produit par la méthanisation de déchets ménagers, agricoles, d'industries agro-alimentaires..., ou par captage en décharges (ou ISDND, Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux). Ainsi, le développement du biométhane est indispensable pour répondre aux exigences des directives européennes et aux objectifs du Grenelle Environnement pour 2020 : réduction des émissions de gaz à effet de serre, intégration de 23% d'EnR dans la consommation d'énergie finale et 10% dans les transports. A l'échelle territoriale, c'est une solution pour agir sur le changement climatique global tout en valorisant des ressources locales.

GrDF agit aux côtés des collectivités locales et des professionnels pour que cette nouvelle filière soit une des solutions concrètes à la transition énergétique des territoires.

Après la première injection de biométhane dans le réseau de distribution de Lille Sequedin, en 2011, un nouveau projet, porté par le SYDEME (Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets Ménagers de Moselle-Est) s'est concrétisé en octobre 2012, avec l'inauguration des installations du site de méthanisation Méthavalor. Grâce à la mise en place de la collecte sélective des déchets ménagers, le SYDEME produit du biogaz, qui, une fois épuré, est en partie injecté dans le réseau. D'ores et déjà, une station de distribution de biométhane carburant est mise à disposition du grand public, des véhicules de collecte de déchets du site et de la flotte de bus de l'Intercommunalité. Enfin, en 2013 le premier site d'injection de biométhane produit à partir de déchets agricoles a été mis en service à Chaume-en-Brie en Seine et Marne.

En complément de la filière de production de biométhane à partir de déchets, d'autres filières de gaz verts apparaissent à base de bois et de paille, dès 2020, voire au-delà de micro-algues. Loin de se concurrencer, ces différentes filières se compléteront pour maximiser la part d'énergie renouvelable dans le réseau gaz.

### • Objectif Facteur 4 : la contribution de GrDF au Débat sur la Transition Énergétique

Dès mars 2013, GrDF a activement contribué aux débats sur la transition énergétique en région. Au plan national, GrDF a proposé un scénario qui permet de répondre à l'engagement de la France de diviser ses émissions de gaz à effet de serre par quatre à l'horizon 2050 grâce à la diversification des sources énergétiques et la transformation du réseau de gaz naturel en un réseau vecteur d'énergies renouvelables amené à distribuer 73% de « gaz verts » à l'horizon 2050.

## GrDF accompagne vos projets dans votre région



### Ma maison RT 2012 au gaz naturel à BEUVEILLE (54)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, toutes les maisons individuelles neuves devront répondre à la future réglementation thermique 2012.

Elle impose le recours à une énergie renouvelable ainsi qu'une consommation d'énergie primaire (ep) limitée à 50 kWhep/m<sup>2</sup>.an, ce seuil étant modulable suivant la zone géographique (soit une consommation maximum comprise entre 40 et 65 kWhep/m<sup>2</sup>.an du Sud au Nord de la France).

C'est deux fois moins qu'une maison neuve standard et environ quatre fois moins que la moyenne des maisons existantes. Pour y parvenir, il faut agir efficacement sur les 5 usages de votre logement : *chauffage/climatisation, production d'eau chaude, mais aussi éclairage et auxiliaires de chauffage et de ventilation.*

Une maison RT 2012 est avant tout une maison bien conçue, orientée et isolée qui va permettre de limiter les besoins énergétiques. Pour aller au-delà, Alliance Immobilier a choisi d'équiper cette maison d'une solution de chauffage au gaz naturel et production d'eau chaude sanitaire solaire. Son installation de chauffage central à eau chaude permet la diffusion d'une chaleur agréable, tout en bénéficiant d'un système évolutif.



# Annexes

## Lexique

- Branchement** Ouvrage assurant la liaison entre la canalisation de distribution et la bride amont du Compteur.
- Client** Personne physique ou morale ayant accepté les Conditions Standard de Livraison.
- Compteur** Installation située à l'extrémité aval du Réseau de Distribution assurant la fonction de comptage du gaz livré au Client, complétée, le cas échéant, de la fonction de détente et de régulation de pression.
- Contrat d'Acheminement** Contrat conclu entre un GRD et un Fournisseur (ou son mandataire) en application duquel le GRD réalise une prestation d'acheminement de gaz.
- Contrat de Fourniture** Contrat conclu entre le Client et un Fournisseur en application duquel le Fournisseur vend au Client une quantité de gaz.
- Dispositif de Mesurage** Ensemble constitué du Compteur et des systèmes ou procédures utilisés par le GRD pour déterminer les quantités livrées au Point de Livraison. Les volumes mesurés par le Compteur sont, pour les besoins de la facturation et conformément aux normes professionnelles en vigueur en France, ramenés en Mètres Cubes Normaux et sont transformés en kWh par multiplication par le Pouvoir Calorifique Supérieur (P.C.S.) moyen. Cette valeur est une moyenne, sur la période considérée, des mesures et calculs que le GRD réalise ou fait réaliser dans le respect de la réglementation.
- Exploitation** Toutes actions techniques, administratives et de management destinées à utiliser un ouvrage dans les meilleures conditions de sécurité, de continuité et de qualité de service.
- Fournisseur** Prestataire de la vente de gaz au Client (pouvant également être dénommé « Vendeur »), mandaté par le GRD comme interlocuteur unique du Client.
- Gaz** Gaz répondant aux spécifications techniques imposées sur le Réseau de Distribution en application des prescriptions réglementaires.
- GRD** Gestionnaire du Réseau de Distribution.
- Installation Intérieure** L'installation intérieure du Client commence (sauf dispositions particulières inscrites au cahier des charges de concession) à l'aval du Compteur. Dans le cas des conduites montantes sans compteur individuel, elle commence à l'aval du robinet de coupure individuel.
- Mètre Cube Normal ou m<sup>3</sup>(n)** Quantité de gaz qui, à zéro degré Celsius et sous une pression absolue de 1,013 bar, le gaz étant exempt de vapeur d'eau (gaz sec), occupe un volume d'un mètre cube.
- Mise en Service ou Remise en Service** Opération consistant à rendre durablement possible un débit permanent de gaz dans une installation.
- Mise hors Gaz** Opération consistant à purger une installation du gaz combustible pour le remplacer par de l'air ou un gaz inerte.
- Mise hors Service** Opération consistant à rendre impossible un débit de gaz dans une installation ou un réseau.
- Ouvrages de Raccordement** Ensemble des ouvrages assurant le raccordement de l'Installation Intérieure à la canalisation de distribution. Les ouvrages de raccordement sont constitués du Branchement et du Compteur.
- Point de Livraison** Point où le GRD livre au Client du gaz en application des Conditions Standard de Livraison. Le Point de Livraison est la bride aval du Compteur ou le raccordement aval du robinet de coupure individuel en cas d'absence de compteur individuel.
- Pression de Livraison** Pression relative du gaz au Point de Livraison.
- Quantité Livrée** Quantité d'énergie provenant des relevés réalisés au moyen du Compteur ou bien quantité corrigée en cas de dysfonctionnement du compteur.
- Réseau de Distribution** Ensemble d'ouvrages, d'installations et de systèmes exploités par ou sous la responsabilité du GRD, constitué notamment de canalisations (réseaux MPC, MPB, MPA, BP), de branchements, d'organes de détente, de sectionnement, de systèmes de transmission, etc. à l'aide duquel le GRD réalise des prestations d'acheminement de gaz dans le cadre de Contrats d'Acheminement.
- Réseau MPB** Réseau de distribution dont la pression normale de service est comprise entre 0,4 (zéro virgule quatre) bar et 4 (quatre) bars.



## Les évolutions du tarif d'acheminement gaz en 2013

La Commission de Régulation de l'Énergie, après une importante phase de consultation publique, a défini un nouveau Tarif d'Acheminement Distribution (ATRD4) pour GrDF. Ce tarif est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Ce tarif est calculé de manière à garantir à l'opérateur un revenu égal à la somme de ses charges d'exploitation et de ses charges de capital, dans la mesure où ces charges correspondent à celles d'un opérateur efficace.

Le tarif attribué à GrDF a augmenté de 4,07% au 1<sup>er</sup> juillet 2013 en euros courants, ce qui représente une hausse d'environ 0,98% de la facture énergétique d'un client domestique moyen consommant le gaz pour son chauffage.

Le régulateur a parallèlement renforcé le dispositif de régulation incitative par l'introduction d'un mécanisme encourageant GrDF à maîtriser les coûts de ses programmes d'investissements (hors ceux liés à la sécurité) et d'un mécanisme l'incitant à atteindre les résultats attendus des actions de promotion de l'usage gaz.

### Tarifs applicables du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014

Consommation annuelle	Abonnement annuel (en euro)	Prix proportionnel (en euro/MWh)	Terme annuel de capacité journalière (en euro/MWh/j)
<b>T1</b> 0 à 6 000 kWh	32,28	25,57	
<b>T2</b> 6 000 à 300 000 kWh	124,56	7,52	
<b>T3</b> 300 000 à 5 000 000 kWh	707,54	5,28	
<b>T4</b> Plus de 5 000 000 kWh	14296,80	0,74	186,00

### Option « Tarif de Proximité » (TP)

Abonnement annuel (en euro)	Terme annuel de capacité journalière (en euro/MWh/j)	Terme annuel à la distance (en euro/m)
<b>TP</b> 33354,36	92,76	60,84

Le coefficient multiplicateur pour le terme annuel à la distance est de :

- 1 si la densité de population de la commune est inférieure à 400 habitants par km<sup>2</sup>,
- 1,75 si la densité de population de la commune est comprise entre 400 et 4000 habitants par km<sup>2</sup>,
- 3 si la densité de population de la commune est supérieure à 4000 habitants par km<sup>2</sup>.

### Clients sans compteur individuel

Pour les clients finals ne disposant pas de compteur individuel ou collectif associé à un tarif de fourniture collectif, le tarif applicable est un forfait annuel de 49,08 euros.

### Remarques :

- Les informations concernant l'évolution des tarifs de vente réglementés ou au prix de marché sont à rechercher auprès des fournisseurs de gaz.
- Les tarifs d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel concédés en application de l'article 25-1 de la loi du 3 janvier 2003 modifiée ne sont pas concernés par l'évolution ci-dessus. Les modalités d'évolution propres de ces tarifs sont fixées à l'annexe 3 du contrat de concession concerné.

## La clientèle de la concession (détail par tarif d'acheminement)

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, tous les clients de France métropolitaine peuvent donc mettre en concurrence plusieurs fournisseurs et négocier avec eux le prix de la molécule et les services (hors prestations du distributeur) correspondant au mieux à leurs attentes.

Les clients de la concession sont répartis par type de tarifs d'acheminement, selon leur consommation. GrDF achemine le gaz naturel sur le réseau de distribution pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente (fourniture) de la molécule en elle-même.

Les tarifs d'acheminement comprennent 4 options tarifaires principales (T1, T2, T3 et T4) et une option tarifaire spéciale dite « de proximité » (TP), pour des clients ayant aussi la possibilité réglementaire de se raccorder au réseau de transport.

Le choix de l'option tarifaire à appliquer à chaque point de livraison revient au fournisseur ou au client.

Clients de la concession		2012	2013
Nombre de points de livraison	Clients T1	1 525	1 520
	Clients T2	5 310	5 263
	Clients T3	58	54
	Clients T4	2	2
	Clients TP	0	0
	<b>TOTAL</b>	<b>6 895</b>	<b>6 839</b>
Quantités consommées (MWh)	Clients T1	ICS	ICS
	Clients T2	ICS	ICS
	Clients T3	ICS	ICS
	Clients T4	ICS	ICS
	Clients TP	ICS	ICS
	<b>TOTAL</b>	<b>173 453</b>	<b>177 785</b>
Recettes d'acheminement (€)	Clients T1	NC	NC
	Clients T2	NC	NC
	Clients T3	NC	NC
	Clients T4	NC	NC
	Clients TP	NC	NC
	<b>TOTAL</b>	<b>1 846 218</b>	<b>1 986 714</b>

Les données relatives aux quantités acheminées constituant des **Informations Commercialement Sensibles (ICS)** dont la confidentialité doit être préservée, conformément aux dispositions de l'article L.111-77 du code de l'énergie et du décret n°2004-183 du 18 février 2004, **GrDF s'engage à les communiquer en intégralité et sur simple demande à l'agent de l'autorité concédante qui lui aura été désigné, habilité et assermenté pour recevoir de telles informations.**

Votre concessionnaire GrDF reste également à votre disposition pour vous accompagner dans l'établissement et la mise en œuvre des Plans Climat Energie Territoriaux et des Schémas Régionaux Climat Air Energie sur le territoire de la concession.

## GrDF en 2013 : Activités et faits marquants

- Durant l'année 2013, GrDF a poursuivi son développement : 10 nouvelles communes ont été mises en gaz, portant à 9 515 le nombre de communes desservies par GrDF.

Parallèlement, le réseau de distribution s'est accru de 1 250 km.

Le niveau d'investissements bruts est maintenu à un niveau élevé : 693 millions d'euros (pour 695 en 2012).

Avec 322 TWh, les quantités acheminées (climat réel) sont en hausse par rapport à 2012. Le résultat en baisse pour les données de consommation corrigées des variations climatiques (-0,8%) correspond à la baisse structurelle constatée depuis plusieurs années et liée aux mesures prises en matière de maîtrise d'énergie et aux effets de la crise économique. Le point positif est le ralentissement de la perte de clients pour GrDF : si le solde reste négatif, il passe de -18 000 en 2012 à -5 500 en 2013. C'est un signe encourageant de l'intérêt retrouvé pour l'énergie gaz naturel.

Le chiffre d'affaires acheminement (3,07 milliards d'euros) est en progression par rapport à 2012.

En matière de sécurité des réseaux, la dynamique poursuivie depuis plusieurs années pour sensibiliser les personnels des entreprises de travaux publics et des donneurs d'ordre continue de porter ses fruits avec la baisse continue du nombre total de dommages aux ouvrages (3 864 en 2013, en baisse de 7,2%) et une baisse de 30,6% des dommages sur travaux sous maîtrise d'ouvrage GrDF (159 en 2013), et ce dans un contexte d'activité soutenue (625 800 chantiers réalisés à proximité des ouvrages de distribution de gaz).

Pour entretenir et développer le réseau, apporter la meilleure qualité de service et poursuivre sa politique d'innovation, GrDF mise sur le professionnalisme et l'expérience de ses 11 565 collaborateurs.

Par ailleurs, l'entreprise mène une politique active en faveur des personnes souffrant de handicap (377 collaborateurs en 2013) et en faveur de l'emploi des jeunes : près d'1 collaborateur sur 16 est un alternant (625 accueillis en 2013). C'est une voie d'accès qui a permis à plus de 40% d'entre eux d'intégrer GrDF après l'obtention de leur diplôme.









[www.grdf.fr](http://www.grdf.fr)

**GrDF** • 6, rue Condorcet • 75009 Paris

Société Anonyme au capital de 1 800 000 000 euros • RCS PARIS 444 786 511